

# DECISION DU PRESIDENT

## PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-065

**SERVICE** : Direction des Systèmes d'Information

**OBJET** : Déploiement de la vidéo-protection sur l'allée de Challes à Bourg-en-Bresse - Demande de subvention

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8<sup>e</sup> Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans les domaines des Sports, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment pour demander l'attribution de subventions auprès des organismes compétents, pour les projets de la Communauté d'Agglomération ;

**VU** la nécessité d'élargir la vidéo-protection sur l'allée de Challes à Bourg-en-Bresse, dans le cadre des travaux de réaménagement du quartier, et afin de prévenir des incivilités et des dégradations dans ce secteur ;

**CONSIDERANT** que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement de la part de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 50% du projet, soit 14 237.28 € sur la base d'une dépense prévisionnelle de 28 474.55 € HT.

### DECIDE

**DE SOLLICITER** auprès de l'Etat la subvention d'investissement prévue pour le déploiement de la vidéo- protection sur l'allée de Challes à Bourg-en-Bresse, pour un montant de 14 237.28 €, soit 50 % du montant prévisionnel du projet.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2024 nature 1311.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 mars 2024.

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,**

**Sébastien GOBERT**  
Délégué aux Sports, à l'Administration Générale  
et aux Ressources Humaines

